

Conseil d'administration

du 17/10/2002

I-Questions budgétaires et financières

BUDGET ANNEXE CENTRALE D'EAU – EXERCICE 2001 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Lors de sa séance du 24 juin 2002, le Conseil d'Administration a approuvé les compte administratif et compte de gestion établis pour l'exercice 2001 pour le budget annexe "Centrale d'eau".

Il s'avère qu'une erreur de calcul des Intérêts Courus Non Echus et la non prise en compte d'une opération d'ordre ont modifié les résultats du compte administratif.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter comme suit les résultats de l'exercice 2001, et donc d'adopter ainsi le compte administratif du budget annexe « Centrale d'Eau » pour l'exercice 2001 :

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT	
	PREVU	REALISE	REPORTS	PREVU	REALISE
DEPENSES	27 775 058	17 262 114,96	1 051 916,00	47 744 978	38 730 187,45
RECETTES	27 775 058	17 062 086,23	1 918 423,00	47 744 978	52 472 541,51
EXCEDENT			866 507,00		13 742 354,06
DEFICIT		200 028,73			

Le Président de l'Institution quitte la séance pour permettre à l'Assemblée de débattre et procéder au vote.

En son absence et celle du Vice-Président titulaire, Mr BIGAUD, Vice-Président suppléant assure la présidence de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Constate l'identité des valeurs du compte-administratif avec celles du compte de gestion dressé par le receveur.**
- **Approuve le compte-administratif du budget annexe « Centrale d'Eau » pour l'exercice 2001.**

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT,

J BRIEND.